



Parc national
de Port-Cros

La ZMEL de Bagaud

Zone de Mouillages et d'Équipements Légers

Entre Port-Cros et Bagaud
je laisse mon ancre dans le bateau
je m'amarre sur une bouée
un geste obligatoire pour protéger



Informations et réservations
www.portcros-parcnational.fr
ou en scannant le QR code





Mouillage de l'ancre
interdit



JOURNEE
Placement libre et gratuit
8 h 00 à 18 h 00



Amarrage sur bouée



15 avril
15 octobre



NUIT
Payant et sur réservation
18 h 00 à 8 h 00



1 bouée = 1 bateau

Parc national de Port-Cros • Conception graphique et illustration : Desiderato • Impression : Picubiano

